

LES HÔTELS BAVEREZ

a parisian family story

Charte Achats Responsables

La prise en compte d'une démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) fait partie du patrimoine génétique des Hôtels Baverez.

Lors de l'acquisition de biens ou de services, la société Les Hôtels Baverez a manifesté son engagement en faveur :

- de l'éthique des affaires : lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les pratiques anti-concurrentielles et les conflits d'intérêt ;
- du respect des normes de travail et des droits de l'homme : lutte contre le travail forcé ou obligatoire, le travail illégal, le travail des enfants, la discrimination et le harcèlement, respect des réglementations sur la durée du travail, la rémunération et la liberté syndicale et le droit de négociation collective ;
- de l'emploi et de l'insertion ;
- de la réduction du risque de dépendance économique ;
- de la sécurité et la protection de la santé ;
- de la sécurité et la protection des données ;
- de la protection de l'environnement.

Cette Charte, annexée à tous les contrats d'achat ou de référencement et constituant une obligation contractuelle, vise à impliquer les fournisseurs et prestataires de services dans la politique et les engagements RSE de l'entreprise.

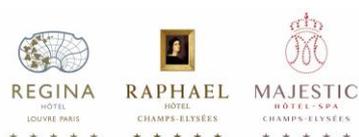
En adhérant à cette Charte, le Fournisseur s'engage :

- à déployer les moyens nécessaires pour remplir ses obligations conformément à cette Charte ;
- à veiller à ce que ses fournisseurs et sous-traitants appliquent, dans le cadre des dispositions contractuelles et des législations en vigueur, tous les principes qui y sont énoncés¹ ;
- à présenter aux Hôtels Baverez les preuves attestant du respect de cette Charte. Dans ce contexte, le Fournisseur devra, sur simple demande, fournir les informations et documents requis.
- à recevoir, et dans la mesure du possible à faire recevoir par ses propres fournisseurs et sous-traitants, les auditeurs, internes ou externes, qui pourront être mandatés par l'entité concernée des Hôtels Baverez pour en vérifier l'application.

Toute violation grave et intentionnelle de cette Charte par le Fournisseur sera considérée comme un non-respect de ses obligations contractuelles, pouvant entraîner, selon la gravité de cette violation, l'application des sanctions prévues dans le contrat, y compris éventuellement la résiliation du contrat aux torts du Fournisseur, sans préjudice de toute demande de dommages et intérêts.

Selon la gravité et la nature de la violation en question, un plan d'action pourra être élaboré conjointement par le Fournisseur et Les Hôtels Baverez afin de déterminer les conditions pour maintenir les relations contractuelles.

¹ Il est précisé que les engagements au titre de cette Charte ne sauraient en aucune façon créer de liens contractuels entre les Hôtels Baverez et tout fournisseur ou sous-traitant du Fournisseur.



Les Hôtels Baverez S.A. - 2, Place des Pyramides - 75001 Paris - Tel : 33 Ø 1 42 60 31 10 - Fax: 33 Ø 1 42 60 43 34
Siret : 572 158 558 000 13 - Code APE 5510Z. - Capital 10 127 050 € - NII T.V.A. FR 61 572 158 558
E-mail : management@regina-hotel.com

1. ETHIQUE DES AFFAIRES

Le Fournisseur mène ses opérations en respectant les principes d'intégrité et d'équité, ainsi que les réglementations en vigueur concernant la concurrence et l'interdiction de la corruption dans les transactions commerciales.

1.1. Lutte contre la corruption

Le Fournisseur s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation en matière de lutte contre la corruption et notamment la loi Sapin II.

La négociation et l'exécution des contrats ne doivent pas donner lieu à des comportements ou faits pouvant être qualifiés de corruption active ou passive, ou plus généralement de tout manquement au devoir de probité (notamment le détournement de fonds).

Le Fournisseur s'interdit de proposer ou d'offrir à tout collaborateur des Hôtels Baverez tout cadeau, invitation, acte de complaisance, faveur ou tout autre avantage, pécuniaire ou autre, pour lui ou ses proches, susceptible de corrompre, d'influencer ou d'entraver l'intégrité, l'indépendance de jugement ou l'objectivité dudit collaborateur dans ses relations avec le dit Fournisseur.

Les éventuels cadeaux dits « d'entreprise », invitations à des manifestations et repas doivent relever du domaine des civilités, demeurer dans des limites raisonnables et traduire exclusivement la préoccupation d'améliorer les relations commerciales sans altérer l'image d'impartialité.

Si le Fournisseur pense être sollicité de manière inopportune par l'un des collaborateurs des Hôtels Baverez, il peut contacter contact-conformite@hotels-baverez.com.

1.2. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Le Fournisseur s'engage à être attentif à l'intégrité de ses relations d'affaires afin de détecter tout risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme en conformité avec les réglementations applicables.

1.3. Éviter les conflits d'intérêt

Le Fournisseur s'engage à éviter toute situation pouvant présenter un conflit d'intérêt réel ou potentiel qui pourrait compromettre les intérêts et la réputation des Hôtels Baverez. Toute décision doit être prise de manière objective et dans le meilleur intérêt de l'entreprise.

1.4. Lutte contre les pratiques anticoncurrentielles

Le Fournisseur s'engage à mettre en place toutes les mesures nécessaires pour prévenir les comportements anticoncurrentiels. Il promet de ne pas s'impliquer dans des accords de fixation de prix et/ou des abus de position dominante.

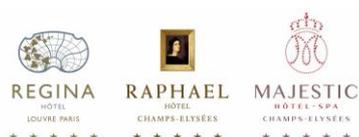
Le Fournisseur s'engage à respecter les lois et réglementations en vigueur relatives à la concurrence.

2. RESPECT DES NORMES DE TRAVAIL ET DES DROITS DE L'HOMME

2.1. Recours au travail forcé ou obligatoire

Le Fournisseur s'engage à ne pas avoir recours au travail forcé ou obligatoire tel que défini dans les conventions C29 et C105 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

La Convention C29 définit le travail forcé ou obligatoire comme toute forme de travail ou de service qui est exigé d'un individu sous la menace d'une quelconque pénalité et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert volontairement.



Les Hôtels Baverez S.A. - 2, Place des Pyramides - 75001 Paris - Tel : 33 0 1 42 60 31 10 - Fax: 33 0 1 42 60 43 34
Siret : 572 158 558 000 13 - Code APE 5510Z. - Capital 10 127 050 € - NII T.V.A. FR 61 572 158 558
E-mail : management@regina-hotel.com

2.2. Recours au travail illégal

Le Fournisseur s'engage :

- à ne pas avoir recours au travail illégal ;
- à ne pas avoir recours au travail dissimulé ;
- à respecter la réglementation relative à la sous-traitance ;
- à respecter la législation sociale et fiscale en vigueur.

2.3. Travail des enfants et des adolescents

Le Fournisseur s'engage à respecter les dispositions légales concernant l'interdiction du travail des enfants et la protection des enfants et adolescents.

2.4. Discrimination

Conformément aux dispositions de la convention C111 de l'OIT, le Fournisseur s'engage à ne pratiquer aucune distinction fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale.

Le Fournisseur s'engage également à respecter la législation applicable concernant l'emploi des personnes handicapées.

La base vie sera dotée d'un espace réservé aux femmes, comprenant des vestiaires et des sanitaires.

2.5. Harcèlement

Le Fournisseur s'engage à traiter tous ses salariés avec dignité et respect, et à lutter contre toute forme de harcèlement et de violence au travail

2.6. Durée du travail

Le Fournisseur s'engage à se conformer aux réglementations applicables.

2.7. Niveau de rémunération

Le Fournisseur respecte la législation applicable en matière de salaire minimum, et s'engage à verser de façon régulière leurs salaires aux employés.

Le Fournisseur s'engage à rémunérer les heures supplémentaires conformément aux taux définis par la législation applicable.

2.8. Liberté syndicale et droit de négociation collective

Le Fournisseur s'engage à respecter la législation, ou à défaut, les conventions 87 et 98 de l'OIT en faveur de la liberté syndicale et du droit d'organisation et de négociation collective.

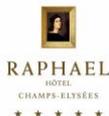
3. EMPLOI ET INSERTION

Le Fournisseur s'engage à déployer tous les efforts possibles, en fonction de ses capacités, pour favoriser l'emploi, l'insertion sociale et le développement local. Ces engagements peuvent être détaillés dans un document spécifique joint au dossier de marché.

4. REDUCTION DES RISQUES DE DEPENDANCE ECONOMIQUE

Le Fournisseur s'engage :

- À éviter toute dépendance économique avec Les Hôtels Baverez ;
- À superviser ses sous-traitants et partenaires afin d'éviter toute dépendance économique notable.



Les Hôtels Baverez S.A. - 2, Place des Pyramides - 75001 Paris - Tel : 33 Ø 1 42 60 31 10 - Fax: 33 Ø 1 42 60 43 34
Siret : 572 158 558 000 13 - Code APE 5510Z. - Capital 10 127 050 € - NII T.V.A. FR 61 572 158 558
E-mail : management@regina-hotel.com

5. SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Le Fournisseur veille à ce que ses activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité :

- De son personnel ;
- De ses sous-traitants ;
- Des intervenants liés à l'opération ;
- Des populations avoisinantes ;
- Et des utilisateurs de leurs produits et services.

Le Fournisseur se montre proactif sur les questions d'hygiène, de santé et de sécurité. Les risques liés à son activité doivent être identifiés et évalués. Le Fournisseur prend toute mesure utile pour limiter et, dans la mesure du possible, éliminer ces risques.

6. SECURITE ET PROTECTION DES DONNEES

Le Fournisseur s'engage à ne pas utiliser ni révéler les informations à caractère sensible et/ou confidentiel des Hôtels Baverez même après la rupture des relations commerciales.

Le Fournisseur s'engage aussi à respecter la réglementation en vigueur² applicable au traitement des données à caractère personnel collectées dans le cadre de son activité auprès des Hôtels Baverez. Il s'engage notamment à :

- Respecter son obligation générale de sécurité et de confidentialité ;
- Respecter son obligation d'information auprès de la personne concernée par le traitement ;
- Procéder à une analyse d'impact en cas de risque élevé pour les droits et libertés des personnes ;
- Pour les entreprises concernées, à désigner le cas échéant un Délégué à la protection des données et à tenir un registre des activités des traitements.

7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

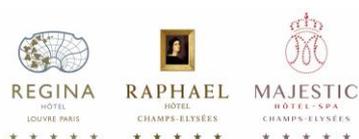
Le Fournisseur s'engage à se conformer aux réglementations applicables et à faire ses meilleurs efforts pour protéger l'environnement.

- La protection du climat : réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre ;
- La protection de la nature, la préservation de la biodiversité et des écosystèmes ;
- La préservation des ressources naturelles (eau, matériaux, etc.), l'utilisation de matériaux durables, sains, renouvelables, recyclables, recyclés, ou de réemploi ;
- La limitation des nuisances aux riverains : nuisances sonores, olfactives, visuelles, rejets polluants dans l'air, l'eau ou le sol (tel que prévu dans les conditions contractuelles, par exemple, chartes chantier vert, à faibles nuisances,)
- La limitation des déchets générés dans les différentes étapes de fabrication, de transport, d'installation sur site et d'élimination des déchets.

² En particulier, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le Règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données

A _____, le _____

Pour toute question relative à cette charte, merci de contacter contact-conformite@hotels-baverez.com.



Les Hôtels Baverez S.A. - 2, Place des Pyramides - 75001 Paris - Tel : 33 Ø 1 42 60 31 10 - Fax: 33 Ø 1 42 60 43 34
Siret : 572 158 558 000 13 - Code APE 5510Z. - Capital 10 127 050 € - NII T.V.A. FR 61 572 158 558
E-mail : management@regina-hotel.com